PROCE VERBAL DE LA SEANCE DU 09 JUIN 2023

COMMUNE DE CHASTREIX

L’an deux mille vingt-trois, le 09 JUIN 2023 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHASTREIX, légalement convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BABUT Michel, Maire.

Date de la convocation : 01/06/2023

Etaient présents : GARDETTE Christine, Pierre FAUGERE, adjoints, GOIGOUX Simon, GUITTARD Stéphane, FERREYROLLES Patrice, ROUGIER Jean-Remy, Romain GUILLAUME

Excusé:/

Secrétaire de séance : ROUGIER Jean Remy

Le procès-verbal de la réunion du 22 mai dernier est adopté à l’unanimité

Présence de Véronique VERGNE - Secrétaire de Mairie

**1 – DELIBERATION ELECTIONS DES DELEGUES (titulaire et suppléants) ELECTIONS SENATORIALES**

Monsieur BABUT Michel Maire en application de l’article L 2122-17 du CGDT) a ouvert la séance. Monsieur ROUGIER Jean Remy a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal (article 2121-15 du CGCT).

Le Maire a procédé à l’appel nominal des membres du conseil , a dénombré 8 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l’article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu’en application de l’article R 133 du code électoral, le bureau est président par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l’ouverture du scrutin, à savoir Messieurs FAUGERE Pierre, FERREYROLLES Patrice, GOIGOUX Simon et GUILLAUME Romain.

Le Maire a indiqué que conformément à l’article L 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants.

ELECTION DES DELEGUES

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote : /

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l’urne)=: 8

Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau:/

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau:/

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Candidat ; BABUT Michel (8 voix)

Monsieur BABUT Michel né le 05 janvier 1953 à Chastreix a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote : /

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l’urne) :: 8

Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau:/

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau:/

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Madame GARDETTE Christine (8 voix)

Monsieur FAUGERE Pierre (8 voix)

Monsieur FERREYROLLES Patrice (8 voix)

Madame GARDETTE Christine, née le 07 mai 1969 à Clermont Ferrand a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur FAUGERE Pierre né, le 12 juillet 1957 à Chastreix a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur FERREYROLLES Patrice, né le 21 janvier 1958 à Clermont Ferrand a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

L’ensemble des documents sont signés et envoyés conformément à la demande préfectorale avant 22h.

Le Maire le secrétaire,

Michel BABUT Jean Remy ROUGIER

**2 DELIBERATION POUR FINANCEMENT CLOCHE DE CONCOURS (commune de PICHERANDE).**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de M. le Maire de Picherande de pouvoir participer au financement de la cloche de remise de prix du concours de la race Aubrac qui aura lieu le 9 septembre 2023.

Monsieur le Maire propose une aide de 200€ TTC avec la gravure de la commune.

Après délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, se prononce favorablement quant à l’achat c’une cloche gravée pour un montant de 200 € TTC.

Le Maire Le secrétaire,

Michel BABUT Jean Remy ROUGIER

**3 – DELIBERATION POUR VENTE DU MATERIEL DE LA BOULANGERIE**

Le dossier est en cours d’instruction et est confié à Monsieur GOIGOUX Simon.

Monsieur le Maire fait part d’une information reçue par les nouveaux propriétaires du restaurant le Roc qui sont intéressés par 2 frigos et 1 banque réfrigérée. Monsieur Simon GOIGOUX se renseigne pour fixer le prix de vente.

Concernant le four, une estimation de vente serait possible aux alentours de 12 000€. Monsieur GOIGOUX va proposer à différentes personnes cette proposition.

Concernant la chambre froide une problématique technique de démontage va rendre difficile sa vente. Monsieur GOIGOUX reviendra vers le CM lors d’une prochaine réunion.

Après délibéré, le conseil municipal à l’unanimité, charge Monsieur GOIGOUX de ce dossier.

Le Maire, Le secrétaire,

Michel BABUT Jean Remy ROUGIER

**4 DELIBERATION POUR ETABLIR LA LISTE DES AYANTS DROITS – SECTION DE BAFFAUD et LA MORANGIE**

Monsieur Patrice FERREYROLLES présente la liste des ayants droits/ section de Baffaud :

BABUT Michel

AUDEBERT Georges,

GAY Caroline,

BESCHER Eric

VERGNOL Patricia

GATIGNOL Didier

VINCENT Dominique

FEREROL Guy

RUIVET Nicolas

GUILLAUME Cédric

BRUGIERE Bruno

GOIGOUX Robert

FAUQUE Guillaume

GENDRE Michel

Soit 14 ayants droits sur la section de BAFFAUD

Section de la Morangie 4 bénéficiaires :

VEISSAIRE Denis

CHALAPHY Aurélien

CHALAPHY Daniel

CHARBONNEL Marien

Après délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, valide la liste des ayants droits des sections de BAFFAUD et de LA MORANGIE.

Le Maire le secrétaire,

Michel BABUT Jean Remy ROUGIER

**5 – DELIBERATION POUR REMBOURSEMENT DU PRET FFN**

Monsieur le Maire rappelle les modalités de la réalisation d’un prêt FFN. La commune de CHASTREIX a souscrit le 20 juin 1980 un prêt du fonds forestier national (FFN) sous forme de travaux exécutés par l’ETAT sur les parcelles cadastrées G 51 G52 G60 et G 62 – section d’Augères Hautes -Ce prêt consenti depuis le 20 juin 1980 génère plus d’intérêts que de capital. La commune souhaite donc mettre un terme rapide à ce prêt. Le montant restant dû est de 15 314,44€.

Après délibéré, le conseil municipal à l’unanimité, se prononce en faveur du remboursement anticipé concernant ce prêt. Monsieur le Maire se rapproche de Madame DOUAILLAT de l’ONF pour effectuer cette opération financière

Le Maire Le secrétaire,

Michel BABUT Jean Remy ROUGIER

**6 DELIBERATION POUR VIREMENT DE CREDIT – BUDGET COMMUNE et BUDGET EAU ASSAINISSEMENT**

Monsieur Stéphane GUITTARD présente les virements de crédits suivants aux membres du conseil municipal à savoir :

BUDGET COMUNE

Compte 611 + 396 754.65 €

Compte 6588 - 396 754.65 €

Compte 612 + 16 797.85 €

Compte 65818 - 16 797.85 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Compte 2315/33 - 30 637.98 €

Compte 1391 -040 - 30 637.98 €

Après délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, valide les virements de crédits ci-dessus.

Le Maire, Le secrétaire

Michel BABUT Jean Remy ROUGIER

Il n’y a pas d’autres délibération à l’ordre du jour M. le Maire avant de passer aux questions diverses propose l’intervention de M. Leroy conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de Chastreix d’intervenir afin qu’il puisse présenter les actions en cours et à venir ainsi que le programme d’animation de la saison. Il s’agit d’un moment d’échange, de consultation concernant les différents projets.

**Présentation des actions de la réserve naturelle nationale de Chastreix**

M. Leroy donne un bilan de la saison écoulée ainsi que la précédente. La maison de la réserve a accueilli environ 1000 visiteurs cette année ainsi que des enfants et des classes scolaires. Il y a eu plus de 10 évènements par an ce qui correspond à plus de 2200 personnes présentes sur le site. M. Leroy précise également la naissance d’un évènement annuel depuis 2 ans « 1 Montagne 1 Partage » qui a attiré plus de 200 personnes à chaque édition. Il indique que la Fête de la Réserve organisée pour la première fois l’année dernière est désormais reconduite annuellement. Elle se déroulera donc cette année le 1er et le 2 juillet.

Pour finir cette partie animation, il indique que plus de 550 élèves des classes alentours Mont Dore/Picherande/Bagnols se sont prêtées à des réalisations

Par la suite M. Leroy présente les différentes actions à venir et notamment la coupe du bois des sallies qui interviendra cette année ou l’année prochaine. Ce nouveau segment de coupe fait parti du prévisionnel de coupe progressive prévu par le plan de réhabilitation de la parcelle. Toutefois les appels d’offres pour le débardage du bois se sont retrouvés infructueux sur la première cession d’appel d’offre et vont être soumis de nouveau.

Monsieur Leroy indique que par suite de la baisse des jours d’ouverture de la maison de la réserve et de l’office de tourisme, il serait intéressant de mettre en place une signalétique extérieure afin de donner des informations au public. Une réunion de travail se mettra en place avec les élus afin de mettre en place une communication commune sur certains points du bourg afin de ne pas polluer visuellement et de conserver une uniformité de communication.

De plus il indique que des panneaux porte d’entrée de la réserve seront disposés sur différents points du massif afin d’indiquer des éléments environnementaux. Les principales portes d’entrée concernant le côté Chastreix seront :

Le bourg

Les vierges de Courlande bois des salies

La station de Chastreix Sancy

Les dates seront communiquées afin de mettre en place les réunions de travail sur la communication.